





Manuel d'utilisation : Supplément facturable 100% Santé

SOMMAIRE

I.	A	utomatisation	du supplément facturable pour équipement complet	100% santé	3
A	٩.	Paramétrage			3
E	8.	Utilisation			4

I. Automatisation du supplément facturable pour équipement complet 100% santé

Notre logiciel **MyEasyOptic, en version SESAM-Vitale AreaFse, rend automatique l'ajout du supplément facturable lors d'un équipement complet 100% santé**, dès lors qu'il est paramétré.

L'arrêté du 26/07/2023 (<u>legifrance.gouv.fr/download</u>), paru au JO du 28/07/2023, prévoit la mise en place d'un dispositif accompagnant l'activité des opticiens <u>dont le taux d'équipement classe A</u> (monture et deux verres) <u>est supérieur à 65%</u> au cours de la période calendaire définie.

Vous **êtes éligible si vous avez reçu un courrier de l'Assurance Maladie** vous autorisant, sur une période donnée, à ajouter un supplément lors des ventes d'équipement complet de classe A.

Pour cela vous devez procéder comme indiqué ci-dessous :

A. Paramétrage

Cliquez sur l'icône

Dans Paramétrage / Client / Offre 100% Santé :

Magasin	
Client	O optique
Etat Civil	Montures Classe A par défaut
Codes libres	Homme : DMZ - DEMETZ - APATE
Offres commerciales	Femme : DMZ - DEMETZ - APATE
Sociétés	Enfant : 🛄 DMZ - DEMETZ - APATE
Ventes	
Ventes Optique	Verres Classe A par défaut 1.5 1.6 1.67 1.74 HN
Ventes Lentille	Organique / Unifocal : 🔍 BBG - ClassA Unif 1.50 AR 😑
Ventes Comptoir	Organique / Progressif : 🔍 BBG - ClassA Prog 1.50 AR \ominus
Ventes Audio	Organique / Multifocal : 🛛 BBG - ClassA DF Rd FPuiss 1.50 AR Ø67 😑
Offre 100% Santé	Minéral / Unifocal :
RGPD	Minéral / Progressif :
Dictionnaire	Minéral / Multifocal :
Mutuelles & SS	
Sesam Vitale	Choix du RV des verres de classe A : Prix Limite de Vente Formule
Stock & Verre	Calcul auto de la part RC si mutuelle non sélectionné
	Т ОК (Н) (Т)

Attention ! Si vous n'êtes pas éligible, cela génèrera des <u>rejets de télétransmissions</u> RO.

Activez la première période :

Paramétr	age supplément factur	able					
Activer uniquement la période pour laquelle vous avez reçu un courrier de l'Assurance Maladie vous donnant l'autorisation de facturer le supplément pour chaque équipement complet de classe A. Prix du supplément facturable 42,00							
Autorisation de facturer le supplément équipement complet de classe A - code acte SOA							
Période début	Période fin	Activé					
10/08/2023	31/12/2023	Image: A start and a start					
01/01/2024	30/06/2024						
01/07/2024	31/12/2024						
ok		fermer					

Un courrier de l'Assurance Maladie vous sera envoyé en fin d'année pour la période suivante, et un troisième en juin 2024.

B. Utilisation

Une fois l'option activée, vous n'avez rien à faire : lorsque vous saisirez un équipement complet de classe A, le supplément sera ajouté à votre équipement.

Sur le dossier, vous retrouvez l'information sous forme de case à cochée non modifiable en dessous des divers :

Divers			
Divers n°1	Divers n°2	Divers n°3 ···· 0) ,00
□ Adaptation (10,00 €)	Suppl. équip. classe A (42,00 €)	□ Appairage	
Choix client : sélection d'u	n équipement pour le devis normalisé	Choix client : sélection des options pour le devis normalisé	

Dans le tiers payant un acte est automatiquement ajouté :

Contrat non responsable						59,10	77,90	(1/1)		
Rb	Acte	T Détai	i Inn	Net	Base RO	TP RO	TP RC	TP RO+RC	À Charge ALC	FTM
	M01	MAPATE	7211680 - 🗸	30,00	9,00	5,40	24,60	30,00	0,00	0
✓ 🏭	V01	V ClassA Unif 1.50	0 AR 7250390 ¥	32,50	9,75	5,85	26,65	32,50	0,00	0
~ *	V01	V ClassA Unif 1.50	0 AR 7250390 🗸	32,50	9,75	5,85	26,65	32,50	0,00	0
🔽 🎆	SOA	D Supplément fac	turable ég 2299799 🗙	42,00	42,00	42,00		42,00	0,00	0
				137,00	D 70,50	59,10	77,90	137,00	0,00	

Attention : pour les dossiers saisis et non facturés avant l'activation, si vous aviez ajouté manuellement un divers à 42 euros (hors majoration), vous devrez le supprimer avant de facturer.